

## Calcul de la tarification - Québec (Sauf Région 10)

véhicules et équipements								
Description du véhicule et / ou équipement	équipement(s) utilisé(s)	Prix à l'achat ou coût de remplacement	Puissance du moteur	j Taux horaire de l'équipement (entretien et réparation)	k Taux horaire de fonctionnement (carburant, lubrifiant et filtre)	Frais d'administration	l Frais d'administration	j+k+l Taux horaire total par véhicule
	x	dollars	h.p.	\$ / heure	\$ / heure	%	\$	\$ / heure
<b>Camion-citerne / autopompe</b>	x	250 000.00 \$	<b>330-430</b>	62.50	52.58	15%	17.26	132.34
<b>Unité de secours</b>	x	150 000.00 \$	<b>250</b>	10.42	30.56	15%	6.15	47.13
<b>Pompe remorque</b>	x	34 000.00 \$	<b>60</b>	17.00	7.39	15%	3.66	28.05
<b>Pompe portative ( Classe B )</b>	x	14 000.00 \$	<b>20</b>	14.00	13.67	15%	4.15	31.82
<b>Pompe portative (Classe A )</b>	x	7 000.00 \$	<b>27</b>	3.50	4.56	15%	1.21	9.27
<b>Prix du carburant (\$/litre) Avril 2010</b>			<b>1.06 \$</b>	<b>Taux valide du 1er mai au 31 juillet 2010 sauf pour la région 10.</b>				

Note : provient du site : [http://www.regie-energie.qc.ca/energie/petrole\\_tarifs.html](http://www.regie-energie.qc.ca/energie/petrole_tarifs.html) Choisir Statistiques utiles/essence diesel/prix moyen mensuel/année courante

**Pompe portative ( Classe B )** Les pompes combinées ont la caractéristique de fournir une pression élevée, offrant une grande portée et une meilleure force de pénétration du jet. On peut également utiliser ces pompes pour l'alimentation. Elles sont donc polyvalentes et peuvent servir à assurer une ligne d'appui extérieure pour protéger les risques avoisinants.

**Pompe portative (Classe A )** Les pompes d'alimentation sont conçues pour fournir un débit élevé, à faible pression, de manière à déplacer une grande quantité d'eau rapidement. Elles servent au remplissage des autopompes et camions-citernes à partir d'un point d'eau. Lorsque les conditions s'y prêtent, elles permettent de remplir un réservoir portatif (piscine) qui alimente une autopompe. Ces unités servent également au pompage à relais, afin d'acheminer l'eau au site de l'incendie sur une distance plus ou moins importante.

Ces définitions proviennent du guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention publié à l'intention des services de sécurité incendie

Accessible via le lien suivant : [http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/publication/incendie/publicat/guide\\_vehicules/index.htm](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/publication/incendie/publicat/guide_vehicules/index.htm)